



EFOB

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26.10.2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 26 octobre 2019

L'association des Elus Français d'Origine Béninoise s'est réunie en assemblée générale ordinaire annuelle à Tournan-en-Brie (77) sous la présidence de Monsieur Hubert ZOUTU, Président de l'association.

Sont présents ou représentés les membres dont les noms suivent : Hubert ZOUTU, Michel PADONOU, Patrice ADJIBI, Isdeen OUABI, Martial MEHOU LOKO, Servais YAHOUEDHOUE, Ibrahim OSSENI, Olivier SEGBO, Florentin FELIHO, Clémence AVOGNON ZONON, Camille ALAPINI, Augustin MIGNONDO, Jean-Claude DE SOUZA, Nathalie MALMBERG AVOUNDOGBA, Jérôme PRUDENT, Léocadie ZINSOU ZOCLI, Mireille TETEGAN, Faustin AISSI, VILLACA

Absents et représentés: Maxime YEHOUESSI, Chantal AHOUNOU

Après les allocutions de bienvenue de M. Isdeen OUABI et de M. Laurent GAUTIER , Maire de Tournan-en-Brie, Monsieur Hubert ZOUTU remercie ces derniers qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour la réussite de cette assise. Il salue la présence des membres de notre association qui ont fait le déplacement, ainsi que les autorités du Bénin représentées par Mme Inès KEREKOU Consule Générale, M. YOVO représentant M. l'Ambassadeur ALAVO empêché, les Présidents d'associations, et présente les regrets de M. l'ambassadeur ZEVOUNOU, de M. BAROIN Président de l'AMF

Monsieur AHOMADEGBE, Jean-Eudes ZOUMENOU respectivement Président du CBF, et du HCBE prennent successivement la parole après les interventions de Mme KEREKOU et de M. YOVO

Avant de commencer les travaux de notre assemblée générale statutaire, le Président ZOUTU adresse ses sincères remerciements au chef de l'Etat, Monsieur Patrice TALON, Président de la République, pour avoir honoré sa parole en soutenant toute action conjointe entre l'ANCB et EFOB.

La communication du conseil des Ministres du 16 octobre relative au congrès extraordinaire des maires des 77 communes du Bénin en est la preuve. Il s'agit d'une des propositions faites à l'issue de l'état des lieux audit-qualité qui a eu lieu du 6 au 16 décembre 2018.

Il adresse ses sincères gratitude et félicitations à tous les Ministres, mais en particulier à Monsieur le Ministre de la Décentralisation, qui a travaillé d'arrache pied avec son équipe, le bureau de l'ANCB et nous-mêmes, pour franchir les



nombreux obstacles dressés par certains d'entre nous, ouvertement opposés à la bonne marche de notre partenariat.

Il remercie enfin tous les collègues d'ici et du Bénin, qui n'ont eu de cesse de proposer, construire, convaincre sans jamais se décourager, persuadés du devoir qui est nôtre, de rendre à notre cher pays, ce qu'il nous a donné.

« Ensemble avec l'ANCB, nous avons travaillé, pour être fidèles à l'engagement que nous avons publiquement pris le 26 juin 2016, en signant la convention de partenariat qui nous lie, sous le patronage du Président de la République, lequel disait en substance qu'il mettait une confiance infinie en nous.

Cette assemblée générale s'ouvre donc avec l'annonce du congrès extraordinaire des 77 maires du Bénin, l'une des propositions faites à l'issue de l'audit-état des lieux des communes de Parakou, Toffo et Sèmè Kpodji, dont les conclusions transversales identifient des axes importants de progrès, justiciables de projets à mettre en place pour apporter notre contribution pour un service public de qualité pour les communes et, par capillarité, pour le service public national et, in fine, pour nos concitoyens.

Ce fut un travail important, passionnant, exaltant mené de concert avec l'ANCB.

Et l'on ne peut qu'être fier de l'écoute qui lui est réservée à la fois par le Président de la République Patrice Talon, par les ministres qui y ont contribué et par leurs collaborateurs avec lesquels nous avons été en liaison ininterrompue de travail et de construction.

Notre assemblée générale devra assurer, en cohérence et en efficacité, la continuité de ces chantiers :

- cohérence parce qu'il s'agit de poursuivre, en confiance et sincérité, ce qui est commencé, dans le même esprit de partage et de respect avec nos collègues de l'ANCB ;
- efficacité parce que cela n'est possible qu'à la condition de consacrer toutes les énergies à l'action féconde et non à des balivernes inutiles et stériles.

Les instances qui seront élues à l'issue de cette assemblée générale devront répondre à ces exigences, faute de quoi, le risque est grand que tout s'arrête et que nos engagements ne soient pas tenus. Ce serait la pire des déconvenues pour notre pays et pour tous ceux qui nous font confiance, à priori. »

Le secrétaire général présente à son tour les excuses de Monsieur LAURIANO DO REGO Président du CPA en déplacement à l'étranger.

Après la présentation de chaque membre de l'association, et le quorum étant atteint, la réunion débute à 11h.

Le secrétaire général rappelle les points à l'ordre du jour

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve l'ordre du jour de la présente réunion à l'unanimité des membres présents et représentés.



Le compte-rendu de l'assemblée générale du 10 novembre 2018 est adopté à l'unanimité
Monsieur FELIHO s'est abstenu

Le président présente le rapport moral et d'activités

Il porte essentiellement sur la mission d'audit-qualité effectuée dans trois communes du Bénin par MM Michel PADONOU, Isdeen OUABI et Ibrahim OSSENI du 6 au 16 décembre 2018. Il convient d'indiquer que l'étude a porté sur les outils, procédures et démarches existantes relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la collectivité, les données structurelles et fonctionnelles, les données relatives à la gestion des ressources humaines, le système relationnel, l'inscription de la commune dans une vision efficace, durable en interaction avec son environnement, les structures de l'Etat et les populations.

Elle a recensé l'ensemble des points forts identifiés ainsi que les points faibles qui sont des risques et l'ensemble des non-conformités. Il ne s'agit pas de faire un jugement de valeur mais de rattacher les faits à une exigence, de recenser l'ensemble des opportunités d'amélioration. A cet effet des recommandations ont été faites. Le rapport de synthèse a été anonymisé et les rapports d'audit remis à chaque commune audité sont des rapports exhaustifs. Ils abordent des problématiques qui sont transversales aux 77 communes du Bénin, et devront être restitués aux maires lors d'un congrès extraordinaire au Bénin.

Le rapport issu de cette mission approuvé en conseil d'administration le a contre toute attente suscité de la polémique de la part de certains membres de l'association

Le Président informe les membres de l'existence d'un courrier qui a été adressé par ces derniers au chef de l'Etat et aux ministres concernés remettant en cause le travail effectué, ainsi que celle d'une lettre ouverte qui lui a été adressée personnellement.

Au cours des échanges il a été relevé par certains membres un déficit de communication au sein de l'association, des observations ont été faites sur les comportements de certains membres de l'association qui cherchent à mettre à mal l'existence même de l'association ; Le Président aurait souhaité que les choses se fassent autrement .Il met aux voix le rapport qui est adopté à la majorité des membres présents ou représentés (11 voix) 5 voix contre 3 abstentions , M. Faustin AISSI ne prend pas part au vote.

Présentation du rapport financier et approbation des comptes

Camille ALAPINI, Trésorier général de l'association, donne lecture du rapport sur les comptes de l'exercice clos. Il informe l'assemblée que le compte de résultat fait apparaître un montant de 800€.

Après discussion, l'assemblée générale donne quitus au trésorier général pour sa gestion à la majorité de 10 voix, 7 contre, 2 abstentions. Faustin AISSI ne participe pas au vote.

Le montant de la cotisation est maintenu à 75€ pour l'année 2019-2020

Il est proposé que le bilan financier soit désormais annexé à la convocation pour une meilleure information des membres de l'association.

Renouvellement des instances

En ce qui concerne le renouvellement du Conseil d'Administration, le secrétariat général a enregistré 19 candidatures.



12 candidats (Hubert ZOUTU, Barnabé Patrice ADJIBI, Michel PADONOU, Isdeen OUABI, Camille ALAPINI, Augustin MIGNONDO, Olivier SEGBO, Jean-Claude DE SOUZA, Nathalie MALMBERG A., Jérôme PRUDENT, Léocadie ZINSOU ZOCLI, Mireille TETEGAN) ont été élus à la majorité des 21 votants présents ou représentés.

Conformément aux statuts, et aux dispositions de l'article 5 de La Loi du 1er juillet 1901 et de l'article 3 de son décret d'application du 16 août 1901, lors de la séance de son nouveau conseil d'administration tenue le même jour à 15h00, il a été procédé à l'élection des membres du bureau aux différentes fonctions

Sont élus ou réélus à l'unanimité :

- Monsieur Hubert ZOUTU : président
- Monsieur Michel. PADONOU : premier vice-président
- Madame Léocadie ZINSOU ZOCLI:deuxième vice-présidente
- Monsieur Isdeen OUABI :Secrétaire général.
- Monsieur Jérôme PRUDENT: secrétaire général adjoint
- Madame Nathalie MALMBERG AVOUNDOGBA :Trésorière générale
- Monsieur Camille ALAPINI :Trésorier général. adjoint
- Monsieur Olivier SEGBO : porte-parole, chargé de la communication

Ils déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées. Monsieur Hubert ZOUTU est chargé d'effectuer les formalités prévues par la loi à la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30

Divers

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie à nouveau les participants de leur présence, et déclare la séance levée à 13 h.

Le Président

Le Secrétaire Général